



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[04 JUILLET 2025]

POSITION DE L'UGVC SUR L'ANNONCE CHINOISE : L'ACCORD REDONNE DES PERSPECTIVES À LA FILIÈRE

L'UGVC salue la décision sur les engagements de prix avec la Chine des principales maisons de Cognac. 90 % des volumes échappent ainsi à la taxe moyenne de 32,2 % et les cautions seront remboursées. La filière retrouve ainsi des perspectives sur son deuxième marché. Le combat continue pleinement car l'impact des 8 mois de taxe touche déjà durement la viticulture et certaines entreprises restent encore soumises à la taxe moyenne de 32,2 %.

Grâce à la forte mobilisation de l'UGVC, de la filière et des maisons échantillonnées, nous obtenons une décision qui épargne 90 % des volumes expédiés en Chine.

La décision redonne des perspectives aux entreprises concernées qui voient les cautions remboursées et les volumes soumis à des prix minimums.

Malheureusement le mal est fait et les conséquences dramatiques se font déjà sentir en viticulture.

L'UGVC continuera de se mobiliser pour :

- obtenir l'abandon définitif de toute entrave en Chine ;
- obtenir des compensations de la part de l'Union européenne pour les très lourds dommages causés par l'enquête ;
- préserver au maximum la viticulture.

Les expéditions pourront enfin repartir, permettant ainsi de relancer les ventes en forte baisse depuis 8 mois. Cela doit contribuer à stabiliser les besoins d'achat du négoce à la viticulture.

CONTACTS PRESSE :

Bastien BRUSAFERRO, Directeur UGVC, 06 63 23 81 95

Service communication UGVC, 07 64 41 78 68

COMMUNIQUÉ DE PRESSE [04/07/2025]